



Pour citer cet article :

Ministère de la Justice, *L'enfant à travers les âges. Section de l'éducation pénitentiaire. Rapport présenté par l'Administration pénitentiaire de France au congrès international de Bruxelles (août 1900)*, mai 1901, 120 p. ; chapitre « Atelier Refuge. Colonie agricole et patronage de jeunes filles libérées et détenues à Rouen », p. 77-80.



L'ENFANT
à travers les âges

SECTION

DE L'ÉDUCATION

PÉNITENTIAIRE

MAI 1901



De leur côté, les institutrices, sans se substituer à l'aumônier, s'emploient à fortifier, à enraciner dans l'âme de leurs élèves les notions essentielles de la morale humaine, communes à toutes les doctrines, nécessaires à tous les êtres civilisés.

Enfin, les surveillantes et les contremaîtresses profitent des moindres faits ou incidents de la vie intérieure de la maison pour adresser à leur petit monde des recommandations utiles, et même énoncer des préceptes qui, dans leur forme naïve, font, parfois mieux que les dissertations savantes, saisir et apprécier la distinction du bien et du mal.

Ainsi dirigée et conseillée, la pupille grandit, se développe physiquement et moralement, et atteint le jour fixé pour sa libération. La grande question de son reclassement, déjà envisagée et étudiée par l'Administration, va recevoir une solution. Si la famille offre les garanties désirables, l'enfant lui est rendue. Dans le cas contraire, la jeune libérée est confiée à la Société de patronage de Noisy-le-Sec, qui la recueille, la place et lui prête l'aide morale et matérielle dont elle peut encore avoir besoin.

Cette Société a été créée par Mme l'inspectrice générale Dupuy.

ATELIER REFUGE.

COLONIE AGRICOLE ET PATRONAGE DE JEUNES FILLES LIBÉRÉES ET DÉTENUES A ROUEN.

En décembre 1848, sœur Marie-Ernestine, chargée depuis 1840 de la surveillance du quartier des jeunes filles à la prison de Rouen et touchée du triste sort qui leur était réservé alors que, à l'époque de leur libération, d'indignes parents ou de misérables matrones les attendaient à la porte de la prison pour les exploiter ou les livrer à la débauche, résolut de les sauver par des moyens jusqu'alors inconnus.

Deux jeunes filles libérées ensemble refusant de se rendre dans leur mauvaise famille, à Dieppe, sœur Marie-Ernestine, en vue de seconder leurs efforts, parcourut en leur compagnie une partie de la ville de Rouen dans l'espoir de leur trouver un gîte. Le jour tou-

chait à son déclin lorsqu'elle apprit qu'un vieux galetas était à louer rue Saint-Hilaire; c'est dans ce réduit qu'elle installa ses deux protégées et dépensa la modique somme de 0 fr. 85 qui fut en sa possession pour leur procurer une botte de paille pour se coucher, une livre de pain et une chandelle fixée dans une bouteille cassée tenant lieu de chandelier.

Sœur Marie-Ernestine prit congé de ses protégées, leur promit de les visiter le lendemain et de leur rapporter quelque travail avec l'espérance d'un avenir meilleur.

La location de ce réduit, évaluée à 50 francs, fut quêtée en secret par sœur Marie-Ernestine, qui souvent se privait du nécessaire pour donner à ses protégées la nourriture indispensable.

Six mois se passèrent ainsi et déjà un groupe de jeunes filles libérées, premier noyau de l'œuvre, fut transféré, par les soins de sœur Marie-Ernestine, de la rue Saint-Hilaire dans un local un peu plus vaste, rue Planche-Ferrée.

Ce changement trahit le secret de sœur Marie-Ernestine, une dame charitable, qui voulut rester inconnue, fit remettre une somme de 300 francs pour payer le loyer du nouveau local.

Mme la supérieure générale de la Communauté accorda alors gratuitement, ainsi que cela a toujours eu lieu depuis, les religieuses nécessaires pour la surveillance, la direction et l'instruction des protégées de sœur Marie-Ernestine, que celle-ci visitait souvent, tout en restant attachée au quartier spécial des jeunes délinquantes à la prison de Bicêtre.

En avril 1849, un conseil de surveillance, composé d'un ecclésiastique, nommé par l'archevêque, et de quatre dames nommées par le préfet, se forma en faveur de l'œuvre, à laquelle cette même année, M. le ministre de l'Intérieur confia les premières jeunes filles détenues. C'est aussi à cette époque qu'eut lieu l'achat d'une chèvre et d'un petit âne que, à défaut de pâture, une jeune fille faisait paître sur les talus longeant les haies à l'extrémité de la ville; celle qui remplissait très consciencieusement le rôle de bergère fut placée chez d'honorables cultivateurs de Saint-Jacques-sur-Darnétal, où elle se maria à un honnête agriculteur, elle vit encore à Saint-Jacques avec ses enfants et petits-enfants; excellente mère de famille elle jouit de l'estime générale. Beaucoup d'exemples de

ce genre seraient à citer parmi les patronnées de sœur Marie-Ernestine.

En 1850, le personnel de la rue Planche-Ferrée fut transféré route de Darnétal, 33, où un bail de trois ans fut contracté pour une somme annuelle de 750 francs.

En 1851, sœur Marie-Ernestine renonça complètement à sa charge de supérieure des sœurs de sa Communauté, surveillantes à la prison de Bicêtre, pour s'occuper exclusivement de son œuvre.

Par décision en date du 27 septembre 1851, M. le ministre de l'Intérieur agréait sœur Marie-Ernestine comme directrice de l'Atelier-Refuge; un avis préfectoral, en date du 13 décembre 1851, notifiait cette décision.

En 1852, suivant le désir de sœur Marie-Ernestine, l'avis du conseil de surveillance et le refus de la supérieure générale de la Communauté d'acheter l'immeuble de la route de Darnétal, consistant en un petit corps de bâtiment en briques, faisant aujourd'hui face à l'entrée principale, l'abbé Podevin, alors aumônier des prisons, voulut bien prêter son nom pour l'acquisition du local, qui fut estimé à 16.000 francs, payables en quatre parts égales dans un délai de quatre ans.

En 1858, eut lieu l'acquisition d'une petite ferme faisant suite à l'immeuble, elle comprenait 48 hectares de terrain dans le vallon du Trou-d'Enfer; elle fut payée dans un délai de huit ans, ce furent là les premiers débuts de la culture ordinaire et de la culture maraîchère, qui a offert une occupation si salutaire aux jeunes pupilles employées à ces travaux.

En 1861, l'abbé Podevin abandonna l'aumônerie des prisons pour se fixer au siège de l'œuvre, où il mourut le 15 janvier 1882.

Depuis cette époque, sœur Marie-Ernestine a gouverné seule l'établissement. Elle y a réalisé de grandes modifications et des agrandissements permettant aujourd'hui d'y admettre 400 pupilles. L'acquisition en 1873 de la ferme dite de la Grande-Mare, éloignée d'environ 2 kilomètres de l'établissement principal, comprend une exploitation de 175 hectares d'un seul tenant, dont 105 sont en grande culture.

Cette ferme, dans un état d'abandon complet lors de sa prise de possession, a subi, au prix d'un rude labeur et de grands sacrifices,

une véritable transformation. C'est dans cette colonie que sont aujourd'hui initiées à l'agriculture toutes les pupilles appartenant à la population rurale et désirant leur placement dans les fermes. 500 patronnées de cette catégorie ont été honorablement placées dans les exploitations de la région et d'ailleurs et presque toutes ont été demandées en mariage par des cultivateurs aisés.

L'établissement a reçu, depuis sa fondation, 3.720 pupilles, dont 2.515 ont été placées directement par ses soins et patronnées efficacement en toute circonstance, mais, surtout à l'époque de leur mariage, de la naissance et de la première communion de leurs enfants, souvent ces derniers ont été bien placés par son initiative.

Le patronage compte jusqu'à ce jour 2.222 pupilles honorablement mariées et bonnes mères de famille, de nombreuses preuves à l'appui pourraient être citées, principalement à Rouen, Paris, le Havre, etc., d'où bon nombre d'anciennes pupilles honorablement établies viennent fidèlement à l'établissement visiter sœur Marie-Ernestine, accompagnées de leurs maris et de leurs enfants; les plus éloignées sont hébergées dans la maison et y restent durant le temps dont elles peuvent disposer; toutes savent qu'elles y sont toujours très maternellement reçues et secourues dans les circonstances difficiles de leur existence, notamment lorsqu'elles sont atteintes par la maladie au cours de leurs divers placements.

Établissement privé.

MAISON PÉNITENTIAIRE SAINTE-ODILE, A BAVILLIERS (Territoire de Belfort).

Population. — L'effectif de l'École Sainte-Odile ne comprend que des pupilles de l'Administration pénitentiaire et ne renferme pas d'enfants en correction paternelle.

Les jeunes filles sont réparties en trois ateliers; chaque groupe a son dortoir spécial, son réfectoire, sa place déterminée à la chapelle et en récréation.